



**PRÉFET  
DE LA  
DORDOGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Périgueux, le 23 novembre 2021



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### 10 nouveaux lauréats du fonds friches en Dordogne

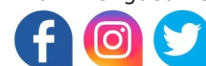
Dans le cadre du plan France Relance, Emmanuelle WARGON, ministre déléguée auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée du Logement, a annoncé vendredi 19 novembre 2021, les 503 projets lauréats du second appel à projets pour le recyclage des friches au niveau national dont 101 en Nouvelle-Aquitaine.

A travers le plan de relance, l'État met en place **un fonds de 259 millions d'euros consacré au financement du recyclage de friches et de fonciers artificialisés** pour des projets d'aménagement urbain de revitalisation des centres-villes et de relocalisation des activités.

**Après une première édition dotée de 23 millions d'euros, le plan France Relance a permis en Nouvelle-Aquitaine de lancer un second appel à projet en juillet 2021 doté de 29,6 millions d'euros pour limiter l'artificialisation des sols** en requalifiant en projets d'aménagement des friches d'origine urbaine, industrielle ou commerciale.

Ce second appel à projet régional, lancé le 15 juillet 2021, s'est clôturé le 8 octobre 2021. Parmi les 174 projets déposés, **10 projets seront financés dès 2021 en Dordogne pour un montant total de 2 330 462 euros.**

1. Recyclage friche du Palais des Évêques – Issigeac (600 000 euros)
2. Réhabilitation du site France tabac – Sarlat (150 462 euros)
3. Îlot Bourbarraud – Bergerac (300 000 euros)
4. Requalification d'un site industriel près de l'abattoir – Thiviers (55 000 euros)
5. Réhabilitation d'une friche en immeuble de bureau – Terrasson (100 000 euros)
6. Construction d'un dépôt de bus urbain sur une ancienne friche – Périgueux (400 000 euros)
7. Friche « ruelle des armes » – Sarlat (50 000 euros)
8. Réhabilitation d'une friche de centre ville – Thiviers (175 000 euros)



9. Requalification de l'Ilot St Gervais – Périgueux (400 000 euros)

10. Revitalisation du cœur de bourg – St Aquilin (100 000 euros)

Les 10 opérations ont été sélectionnées au vu de la maturité des dossiers, du nombre de logements construits, de la surface économique créée, et compte tenu du caractère prioritaire du territoire concerné au regard des programmes "territoires d'industrie", "action cœur de ville", "petites villes de demain".

Les espaces artificialisés, laissés en friches et sur lesquels de nouveaux projets prennent vie, sont autant de terres agricoles ou forestières qui ne seront pas consommées.